

Lyon, le 21 janvier 2020

L'inspecteur d'académie –directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école
primaires et maternelles

Mesdames et messieurs les instituteurs et
professeurs d'école

s/c

Mesdames et messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale



**Division des personnels
enseignants du premier
degré public**

Bureau DPE 1
Mobilité et actes collectifs

2019-2020
Affaire suivie par
Valérie Brian
Téléphone
04 72 80 69 66
Courriel
ce.ia69-dpe1@
ac-lyon.fr

21 rue Jaboulay
69309 Lyon
CEDEX 07

Objet : recrutement de conseillers en formation continue CFC – année scolaire 2020-2021

Références :

- décret 90-426 du mai 1990
- note de service 1990-129 du 14 juin 1990
- BIR n° 14 du 6 janvier 2020

J'attire votre attention sur la parution au BIR n° 14 du 6 janvier 2020 des modalités de candidature et de recrutement des conseillers en formation continue (CFC) au titre de l'année 2020 - 2021. Des postes de conseillers en formation continue sont susceptibles d'être vacants au 1^{er} septembre 2020 pour exercer auprès de l'un des groupements d'établissements de l'académie de Lyon, du GIPAL-FORMATION et/ou de la délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPIC).

1 – Modalités de candidature

Peuvent se porter candidats à l'accès à la liste d'aptitude :

- les titulaires de l'éducation nationale, personnels d'inspection, de direction ou d'administration de catégorie A, personnels enseignants, d'orientation et d'éducation, ainsi que les autres fonctionnaires de catégorie A,
- les enseignants ou personnels de catégorie A non titulaires et en poste dans l'académie de Lyon,
- les fonctionnaires titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi de catégorie A,
- les contractuels des Greta de catégorie A,
- les personnes n'appartenant pas à la fonction publique, justifiant d'une expérience professionnelle de 5 ans dans le secteur de la formation continue et titulaire d'un master.

A leur demande, sont inscrits d'office sur la liste d'aptitude :

- les CFC qualifiés d'autres académies,
- les CFC qualifiés n'exerçant plus la fonction au moment du recrutement.

2 – Modalités de recrutement

Des réunions d'information relatives aux fonctions de conseillers en formation continue se tiendront :

- au GRETA de la Loire, le 29/01/2020 de 14 heures à 16 heures 30
- au GRETA Lyon Métropole, le 05/02/2020 de 14 heures à 16 heures 30
- au GRETA de l'Ain, le 12/02/2020 de 14 heures à 16 heures 30

Les inscriptions sont à effectuer, avant le **27/01/2020**, par courriel à l'adresse : dafpic.recrutement.cfc@ac-lyon.fr en précisant la date et le lieu retenus.

Toutes informations complémentaires sur la fonction de conseiller en formation continue peuvent être recueillies auprès des Greta. Vous pouvez également contacter Mme Clémence Bollenot – CFC RH au 04 72 80 51 14.

Une notice d'information ainsi que la fiche de candidature sont à télécharger sur le site internet de l'Académie de Lyon sur le lien suivant <http://www.ac-lyon.fr/cid87604/l-academie-recrute.html#conseiller> en formation continue. Les documents sont également joints à la présente circulaire.

Les demandes doivent être transmises en double exemplaire :

- pour le **04/03/2020**, délai de rigueur : un exemplaire du dossier par la voie hiérarchique à la DSDEN du Rhône - bureau DPE1 - 21 rue Jaboulay - 69309 Lyon cedex 07
- pour le **16/03/2020**, délai de rigueur : un exemplaire du dossier au rectorat de Lyon – service DRAFPIC – secrétariat de direction - bureau 128 - 92 rue de Marseille - BP 7227- 69354 Lyon cedex 07



Guy Charlot